

Adresse de la Société populaire de Pons, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la Société populaire de Pons, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 434-435;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14310_t1_0434_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Sans doute ils devaient briser ce grand ressort de nos cœurs, ces apôtres du néant qui ne rejetaient l'immortalité que parce qu'ils n'avaient pas la force de s'acheminer vers elle. Mais vous avez ramené l'homme à ce sentiment intérieur qui dépose sans cesse contre cette doctrine meurtrière, qui n'est favorable qu'au despotisme et à la perversité; vous avez rejeté cette idée cruelle qui dégrade le génie, qui étouffe le germe des vertus. Vous avez amélioré le sort de l'espèce humaine, car ramener les hommes au culte de la nature, c'est les ramener à la paix universelle.

Législateurs achevez de renverser l'ouvrage des prêtres hypocrites, et celui de la nature paraîtra de lui-même; achevez d'effacer ces traces superstitieuses, ces préjugés qui font la honte et le malheur des hommes et que le burin de la crédulité a laissé dans nos cerveaux.

Ce n'est pas assez d'attacher des récompenses à la vertu, il faut que le vice soit entièrement banni de la République. Faites régner les mœurs par l'établissement d'une censure nationale, que les corrupteurs de la morale soient attachés au gibet de l'opinion publique, et sèchent de désespoir en voyant la vertu. Qu'un opprobre légal, attaché aux vices du cœur qui ne sont punis que par les remords, soit l'épouvante des méchants et la consolation des bons. La loi ne parle qu'une fois mais une censure sévère est une loi vivante qui agit et réagit sans cesse.

Législateurs, faites disparaître la race des scélérats en même temps que celle des tyrans, alors la terre de la liberté ne sera plus foulée par des êtres impurs qui la déshonorent, alors le globe cessera d'être un vaste théâtre de carnage! Vos noms ne seront prononcés par la postérité qu'avec une tendre vénération, qu'avec cette douce émotion qui rappelle des souvenirs consolateurs, et vous exercerez un jour du fond de la tombe un pouvoir que pendant votre vie vous avez rendu si utile à vos frères.»

BOILLETOT, THIBAUT, MATHIEU, DUBOIS, LEGERIN
L'aîné, BELLETOUTAIN, GODINELLE.

d

[*Le distr. et l'agent nat. de Lauzun à la Conv.; 11 prair. II*] (1).

« Citoyens législateurs,

C'est au moment que le peuple français professe hautement sa croyance à l'Etre Suprême et à l'immortalité de l'âme, qu'un nouveau monstre, sectateur de l'athéisme et des factions qui conspirent contre la liberté de la France et le bonheur du genre humain, vient d'entreprendre l'assassinat du patriotisme et de la vertu. Mais la providence éternelle qui s'appête à renverser les trônes et à anéantir les tyrans vient de sauver les jours du républicain de la rage du scélérat. Qu'ils sont insensés ceux qui osent s'élever contre la République fondée sur la vertu; elle triomphera toujours des attaques du crime; on l'a vue pleurer amèrement la perte de quelques uns de ses défenseurs intrépides, mais le sang républicain qui

a coulé n'a fait que cimenter la liberté publique.

O Robespierre, ô Collot d'Herbois! les dangers que vous avez courus vous rendent encore plus chers à nos cœurs, la lâcheté et la scélératesse en veulent à votre vie, mais le courage et la vertu qui viennent de vous sauver enflamment des millions de républicains attachés à vos jours. Et tandis que l'ignominie seront pour toujours le partage de l'infâme assassin, la gloire et la bénédiction du peuple accompagneront la mémoire du brave Geoffroy qui va recevoir dans la félicitation que nous lui adressons une partie du témoignage de la reconnaissance publique. S. et F. ».

FRAIESNEAU, DELBOUZA, TESSIER, TANCOASNE,
MARTIN, CHEWRIQ, RODIÉ, PEIVIEUX (*agent nat.*).

e

[*La mun. d'Alençon à la Conv.; 10 prair. II*] (1).

« Législateurs,

Nous attendions avec impatience l'anniversaire de l'immortelle journée du 31 may. Avant le décret du 18 floréal, notre cœur l'avait érigée en fête nationale. Nous l'avons célébrée avec toute l'allégresse qu'inspire le souvenir du triomphe de la vertu sur le crime. Aucune fête n'avait encore reçu dans notre commune autant d'éclat et de majesté. Eh, quel français resterait froid et indifférent lorsqu'il s'agit de consacrer l'unité et l'indivisibilité de la République!

Après avoir purgé l'atmosphère des vapeurs pestilentielles du marais et puni les traîtres et les factieux, vous offrez au monde étonné le spectacle imposant d'un peuple libre, de 12 armées triomphantes et d'un gouvernement impérissable fondé sur la base sacrée des vertus.

Le jour où vous avez décrété que le peuple français reconnaît l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, le peuple français a proclamé, et l'Etre Suprême a sanctionné l'immortalité de la Convention nationale.

Toujours en opposition avec le ciel et les hommes, la tyrannie préparait alors dans ses atroces combinaisons la mort des fidèles représentants du peuple. Ils ont échappé à son fer assassin. Ils vivront pour leur gloire et notre bonheur. Notre premier encens brûlé sur les autels de l'Etre Suprême, conservateur de la représentation nationale, sera offert par la reconnaissance; c'est une des plus sublimes vertus. Son exercice est un devoir, ou plutôt un droit sacré de l'homme.»

DUPONT, BICHON, GÉRARD, KERALIO, LEBouc
(*prêtre*), LEGENDRE, DUBOIS [et 12 signatures illisibles].

f

[*La Sté popul. de Pons à la Conv.; s.d.*] (2).

« Une faction, sous le masque du patriotisme, feignant de terrasser la superstition pour par-

(1) C 305, pl. 1149, p. 19.

(1) C 305, pl. 1149, p. 20.

(2) C 306, pl. 1162, p. 34.

venir à ses projets liberticides, s'était montrée en prêchant ouvertement l'athéisme, à bannir du cœur de l'homme la plus douce consolation pour y substituer la dépravation des mœurs qui, infailliblement aurait conduit la République à son anéantissement; mais vous, intrépides montagnards, incapables de vous laisser abuser par ces prestiges trompeurs, vous avez reconstruit les berceaux de toutes les vertus en déclarant solennellement l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Ces principes consolateurs forceront au silence les calomnieux du peuple français, et l'âme du républicain vertueux acquerra une nouvelle énergie en songeant que, du séjour qui l'attend elle pourra contempler un jour le résultat de ses efforts pour le bonheur de ses concitoyens et des générations futures. »

FAVERNY (*présid.*), THARAUD, GOÛT [et une signature illisible].

g

[*La Sté popul. de Pithiviers à la Conv.; 11 prair. II*] (1).

« Citoyens représentants,

Ce n'est pas sans la plus vive indignation que nous avons appris le complot infâme tramé contre les patriotes Robespierre et Collot d'Herbois, échappés au fer parricide. Ce crime énorme outrage la nation entière, et nous demandons le prompt supplice de ses auteurs et de leurs complices.

Restez fermes à votre poste, vertueux et incorruptibles montagnards, restez-y jusqu'à la défaite des tyrans et de leurs satellites. Vous avez bravé le fer des assassins, vous les bravez encore et vous sauvez la patrie parce que vous l'avez promis.

Vos lois sublimes honorent la France et vous immortalisent.

Nous applaudissons à celle qui récompense le généreux citoyen blessé en conservant au peuple un représentant (*sic*) qui lui est cher. »

BARRIER, CHENAZE, FOSSERIER.

[*Le C. révol. de Pithiviers à la Conv.; 11 prair. II*].

« Citoyens,

Vous avez par un décret bienfaisant terrassé l'athéisme et confondu le fanatisme, vous avez privé les ennemis de notre liberté de leurs dernières ressources; ils ont cru en trouver encore en voulant par un fer parricide frapper nos plus zélés législateurs; mais les heureux destins qui veillent sans cesse sur la République ont fait échouer leurs projets honteux. La France entière en a frémi, la France entière vous offre un rempart contre tous les coups des assassins. Restez fermes à votre poste, Dignes représentants, et ne l'abandonnez qu'après avoir anéanti le dernier des tyrans. S. et F. »

HERSANT, CHAPELIER, LESAGE, PRUNIER, MACHARD, PAIN (*présid.*), LAURE, VERON (*secrét.*).

h

[*Le C. révol. de Joigny à la Conv.; 7 prair. II*] (1).

« Citoyens représentants du peuple,

Le comité n'a pu s'empêcher de frémir d'horreur en apprenant l'horrible complot dirigé contre les colonnes de la révolution.

C'est en vain que l'infâme Amiral a tenté à détruire Collot et Robespierre; ils vivront éternellement pour la République et votre fermeté ne sera point ébranlée.

Tyrans, tremblez, vous êtes au bout de vos infâmes projets; les nobles et les prêtres vos suppôts et le fléau de la révolution meurent d'impuissance. »

BEZIN (*présid.*), BIARDOT, PINTEAU, BOURBAULT, TISSET, BARNIER, PORTIER, CHARTIEY, SALMON [et 2 signatures illisibles].

i

[*Le distr. de Meaux à la Conv.; 7 prair. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Nous partageons l'allégresse publique en apprenant que les jours de Robespierre et Collot d'Herbois ont été heureusement préservés des attentats médités contre eux.

Un des coupables est arrêté, bientôt la terre en sera purgée.

Votre décret sublime sur l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, est une consolation bien douce pour l'homme vertueux, et fait le désespoir de l'homme pervers et corrompu; nous l'avons lu avec enthousiasme et cent fois nous avons remercié l'Etre Suprême d'avoir détourné le poignard liberticide aiguisé par la faction de l'étranger.

Restez à votre poste, Représentants, qui veillez pour le bonheur de tous. Achevez la glorieuse entreprise que vous avez commencée; notre vie est à la Convention comme nos cœurs sont à la liberté et à la République une et indivisible. »

BEUVE, LEFÈVRE, NIMIER, WATTEAU, COUËSNON, NOEL, PETITJEAN, PRIEST (*agent nat.*).

j

[*La Sté popul. de Dijon à la Conv.; s.d.*] (3).

« Citoyens représentants,

Reconnaître un Etre Suprême est un besoin de l'homme, admettre l'immortalité de l'âme est une idée consolante. Vous l'avez senti, Législateurs, et toujours occupés du bonheur de l'humanité, vous avez par un décret solennel consacré ces 2 vérités. Ce sage décret ferme encore la bouche aux ennemis de la République qui ne cessent de souffler le poison de la calomnie contre le peuple français; tous les moyens

(1) C 306, pl. 1162, p. 33 et C 305, pl. 1149, p. 12.

(1) C 305, pl. 1149, p. 13.

(2) C 305, pl. 1149, p. 14.

(3) C 306, pl. 1162, p. 26.